

éditorial

L'idée du marché triomphant et à la portée de tous se généralise, alors que paradoxalement la confiance dans les produits se rétrécit. Le papier-monnaie a remplacé les métaux précieux. Lui-même est concurrencé par les monnaies dématérialisées ou nées virtuelles. Cependant, le recours aux valeurs refuges traditionnelles, que d'aucuns voudraient voir définitivement évanoui, revient en boomerang, à l'instar de piqûres de rappel. Certes, ces vieilles valeurs ne génèrent aucun profit en elles-mêmes, mais elles constituent des havres de stabilité lorsque la tourmente devient générale. Toujours soucieux de diversifier son patrimoine, à côté des espèces, des valeurs immobilières, l'homme a conçu des produits financiers de plus en plus complexes. À mesure qu'ils s'arcbutent eux-mêmes sur le crédit et l'endettement, ils attirent les adeptes du risque et les succès de la spéculation aiguissent le sentiment de cupidité. D'autant plus que, contrairement aux jeux de hasard, se greffe une impression de pouvoir prédire ou maîtriser les flux. Différentes « bulles », informatiques et immobilières, ont semé la déroute et rappelé aux stratèges de la finance qu'ils ne sont que des hommes. Au gré de ces crises, il faut rassurer les investisseurs qui n'ont pas sombré corps et biens. Le système se régénérant toujours par la fuite en avant, en quête de nouveaux créneaux, il jette alors son dévolu sur des valeurs dites pérennes, ou du moins qu'il croit ou prétend telles.

Aux marges du vénérable marché de l'art, de la bibliophilie et de la philatélie, se développe un secteur du document d'archives, présenté comme gage de stabilité. Le « vieux papier » n'intéressait guère le marché, hormis quelques spécialistes, mais à présent des sociétés fleurissent, vantant leur expertise y compris auprès des tribunaux et prônant les placements dans des documents soigneusement sélectionnés par ces spécialistes souvent auto-proclamés. Si le commerce des œuvres d'art, correspondances, manuscrits littéraires, partitions musicales, etc. n'est pas répréhensible en soi, ce domaine de prospection ne s'étend pas à l'infini. Or les archivistes constatent de plus en plus souvent que la frontière du document administratif ou des archives

à vocation publique est de plus en plus résolument franchie. Sous couvert d'une doctrine juridique et de jurisprudences que l'on ne veut pas connaître, des trafics se révèlent de plus en plus au grand jour. C'est alors que les déconvenues s'accumulent chez des détenteurs qui ne seront jamais propriétaires. Face aux caractères inaliénable, c'est-à-dire hors commerce par définition, et imprescriptible des archives publiques, les arguments confondant de la bonne foi, de l'obsolescence de législations peu appliquées, de la possession en guise de titre (garantie par le Code civil, infondée en l'espèce), ou l'atteinte à la sécurité juridique (lire : au fonctionnement paisible du marché) sont dégainés par ceux-là même qui se considèrent comme des ténors en la matière.

Les archivistes se trouvent donc investis d'une mission supplémentaire : diffuser un message dont la base est très claire, même si les modalités s'avèrent aussi nombreuses que complexes. Ne vendez pas et n'achetez pas de documents administratifs. Ils sont toxiques pour le marché.

Où qu'ils se trouvent, même dans des mains privées depuis des décennies, ils conservent leur valeur intellectuelle, scientifique et culturelle certes, mais ne vaudront jamais un centime dans les circuits commerciaux licites. Les personnes qui traitent les archives publiques comme des « produits » commercialisent du vent, par ignorance ou par appât du gain. Certes, il se peut que telle ou telle pièce d'archives puisse se vendre, mais on entre dans une zone à risque si une administration ou une personne publique y est impliquée, directement ou non. C'est vers de vrais spécialistes qu'il faut alors se tourner et ils sont encore rares. Dans les services publics, ils sont tenus par une déontologie stricte. Dans le secteur privé, le marché de l'art et des livres, dans les salles de vente, c'est une nouvelle porte qui devrait s'ouvrir à des archivistes de formation, aux côtés des historiens de l'art et des juristes.

Claude de Moreau de Gerbehaye

Président

LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

Coup d'œil sur nos groupes de travail

LE GROUPE DE TRAVAIL

'ARCHIVES COMMUNALES' S'ACTIVE...

par Claude Depauw, archiviste de la Ville de Mouscron; Françoise Fontaine, archiviste de la Commune d'Ixelles et Thierry Delplancq, archiviste de la Ville de La Louvière (communes@archivistes.be)

« Archives communales » et « Archives des CPAS » ont été les premiers groupes de travail constitués au sein de l'AAFB. Pour les communes, un premier noyau a été formé en 2007 par Marc Ceulemans (Charleroi), Thierry Delplancq (La Louvière), Claude Depauw (Mouscron), Françoise Fontaine (Ixelles) et Muriel Neven (Verviers). Les nouvelles orientations professionnelles de nos collègues carolorégien et verviétois ont entraîné l'arrivée de Anne-Marie Vastesaegeer (Inforum) et Frédéric Kisters (Région de Bruxelles-Capitale). D'emblée, l'ouverture a été prônée vers nos collègues néerlandophones de la *Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-, Archief- en Documentatiewezen* (VVBAD) et des contacts ont été établis avec la section des archives municipales de l'Association des Archivistes Français.

Les défis au niveau local sont de taille et un sous-groupe de travail rassemblant Virginie Coumans (Bruxelles), Thierry Delplancq, Claude Depauw, Françoise Fontaine, Laurette Locatelli (Tournai) et Jean-François Potelle (Verviers) - remplacé depuis peu par Françoise Jeuris (Liège) - s'est constitué. Un objectif principal : les tableaux de tri. Au vu de l'importance que ceux-ci constituent pour le travail quotidien, nul doute que de nombreux collègues apporteront leur pierre à l'édifice. Au programme à l'heure actuelle : l'aménagement du territoire, les travaux, les dossiers d'étrangers et les crèches.

Point n'est besoin d'insister sur l'élémentaire et indispensable partenariat existant entre notre association et les Archives de l'Etat. Rolande Depoortere (AGR), dans un premier temps, puis Thierry Scholtès (Archives de l'Etat à Saint-Hubert) participent ainsi aux différentes réunions. C'est également clairement dans cet état d'esprit que Claude Depauw et Thierry Delplancq étaient présents au récent Salon des man-

dataires de Marche-en-Famenne aux côtés des représentants des Archives de l'Etat.

En plus d'une animation certaine du forum de l'association (www.archivistes.be) et de plusieurs actions de sensibilisation des responsables et mandataires locaux, on mettra également à l'actif du groupe de travail l'organisation d'une première journée d'étude consacrée à l'archivage des courriels en 2008 et la préparation, en collaboration avec Icomos Wallonie-Bruxelles, d'une seconde rencontre portant sur la gestion quotidienne des risques.

LE GROUPE DE TRAVAIL

'ARCHIVES DES CPAS' SUR SA LANCÉE...

par David Guillardian, archiviste du CPAS de Bruxelles, et Nancy Ricaille, archiviste du CPAS de La Louvière (cpas@archivistes.be)

Dès 2003, les Archives de l'Etat organisaient des Journées d'information pour présenter un projet de tableau de tri préparé par Laurent Honoré et Marc Libert à destination des CPAS. A cette occasion, plusieurs archivistes de CPAS ont décidé de se rencontrer à intervalles réguliers pour partager leurs expériences professionnelles, et trouver ensemble des « solutions » aux problématiques quotidiennes. Deux mouvements se sont alors dessinés. Entre 2004 et 2005, le groupe originel s'est élargi à d'autres responsables d'archives et d'autres chercheurs et s'est intégré au sein de la Société d'histoire des hôpitaux et de l'action sociale où la dimension patrimoniale a été privilégiée. Inversement, ceux qui souhaitaient aborder la question des tableaux de tri ont pu se retrouver dès 2005 au sein de deux groupes de travail distincts. Les CPAS néerlandophones ont bénéficié du soutien de la VVBAD, tandis que les francophones jetaient parallèlement les bases de ce qui deviendra par la suite le groupe de travail « Archives des CPAS » dans les structures de l'AAFB.

Au noyau initial constitué par David Guillardian, Carine Gouviennne (Charleroi) et Nancy Ricaille, d'autres archivistes sont progressivement venus se joindre, dont Ahn-Sook Verniers et Nancy Geuzaine (Uccle), Claude Honoré (Liège) et Serge Maurin (Molenbeek). De ce fait, tant la région bruxelloise que la région wallonne du pays sont représentées.

Le *Plan de classement et tableau de tri* des Archives produites par les CPAS ayant été publié par les Archives générales du Royaume en 2005, c'est l'occasion pour le groupe de confronter la réalité de son expérience du terrain avec cet instrument de travail. Au fil des réunions, les remarques et observations sont rassemblées. Elles concernent aussi bien la nature des documents évoqués dans le tableau de tri que la forme de celui-ci ou encore la pertinence des délais de conservation proposés. Très vite se dessine l'idée d'une deuxième édition qui tiendrait compte tant des remarques du groupe de travail que des observations des archivistes de l'Etat chargés des inspections. L'année 2010 devrait voir la concrétisation de ces heures de labeur et de collaboration avec la publication d'un tableau de tri révisé et augmenté. Cette tâche accomplie, loin de pouvoir se reposer sur ses lauriers, le groupe devra relever de nouveaux défis qui n'avaient pu être abordés jusqu'ici, tels que la gestion électronique de documents, la numérisation, l'accessibilité des dossiers... Soucieux d'ouverture, il accueillera avec enthousiasme à ses réunions tous les membres intéressés par l'agenda des réunions, en fonction des disponibilités, comme ce sera le cas pour les autres groupes de travail de l'AAFB.

LE GROUPE DE TRAVAIL 'ARCHIVES MUSÉALES' FAIT PARLER DE LUI...

par Thierry Delplancq, archiviste de la Ville de La Louvière, et Pierre-Alain Tallier, chef de section aux Archives Générales du Royaume (musees@archivistes.be)



Il y a juste un an se constituait ce groupe de travail réunissant Régine Carpentier (ENSAV La Cambre), Thierry Delplancq, Camille Holvoet (Hôpital Notre-Dame à la Rose de Lessines), Jacques Toussaint puis Fiona Lebecque (Musée provincial des Arts anciens du Namurois), Valérie Montens (Musées royaux d'Art et d'Histoire), Pierre-Alain Tallier (Archives Générales du Royaume), Bernard Van den Driessche (Musée de Louvain-la-Neuve) et Michèle Van Kalck (Musées royaux des Beaux-Arts).

Ses objectifs visent notamment à conscientiser les institutions muséales à l'importance de leur patri-

moine archivistique. Pour ce faire, le groupe s'attelle à préparer une véritable cartographie des institutions muséales de tous types conservant des archives. Des partenariats sont dès à présent envisagés. La constitution de ce groupe de travail était bel et bien une nécessité. L'intérêt pour cette question va grandissant. En témoignent les parutions, cette année, de numéros de *La Vie des Musées* et des *Nouvelles du Patrimoine* consacrés à la question des archives. Ici encore l'AAFB prouve son action sur le terrain.

LE GROUPE DE TRAVAIL 'ARCHIVES INFORMATIQUES' SUR LES RAILS...

par Sébastien Soyez, assistant scientifique aux Archives générales du Royaume;
Freddy Van Hove, archiviste du Ministère de la Communauté française, et
Lionel Vanvelthem, archiviste de l'Institut d'Histoire ouvrière, économique et sociale (informatique@archivistes.be)

Le groupe de travail « Archives informatiques » est à présent officiellement constitué et s'est réuni pour la première fois le 28 mai à Bruxelles. Pour animer ses activités, nous avons contacté des représentants de chaque entité de l'AAFB, à savoir des institutions locales (Colette Willemart (Namur) et Frédéric Bocquet (Bruxelles)), des centres d'archives privées (Lionel Vanvelthem), d'organismes privés (Anne-Marie Vastesaegeer, Inforum), des communautés/régions (Freddy Van Hove) et des institutions fédérales (Sébastien Soyez). D'autres membres ayant marqué leur intérêt mais ne pouvant pas participer activement aux travaux du groupe de travail restent bien évidemment nos partenaires privilégiés dans la préparation de nos travaux et la diffusion des résultats.

L'objectif principal de notre groupe sera d'apporter un maximum de réponses pratiques dans le domaine de la gestion et de la conservation numériques sous forme de fiches-conseils. L'objectif n'est donc pas de fournir des solutions sur mesure d'implémentation mais bien de faire partager l'expertise des membres du groupe en la matière. Plusieurs thèmes sont d'ores et déjà envisagés pour nos prochaines réunions trimestrielles, comme la problématique de la numérisation patrimoniale, de la dématérialisation administrative ou de celle de la préservation numérique (normes/standards, formats, supports, métadonnées).

Comme notre groupe est avant tout au service des membres de l'AAFB, nous vous invitons à transmettre vos questions/remarques/commentaires via le forum. Nous nous efforcerons de répondre rapidement soit directement par l'intermédiaire du forum, soit plus globalement lors de la publication des fiches-conseils.

LE GROUPE DE TRAVAIL 'ARCHIVES PRIVÉES' SUR LES FONDS BAPTISMAUX...

par Lamya Ben Djaffar, archiviste de la Cellule Architecture de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, et Pierre-Alain Tallier, chef de section aux Archives générales du Royaume (archivesprivées@archivistes.be)

L'activité du groupe de travail « Archives privées » a été lancée avec la visite du service archives de la banque ING. Dès celle-ci, nous avons pu mesurer les disparités qui existent entre les différents centres et services d'archives privées ou institutions conservant des fonds d'archives privées, que ce soit en matière de volume conservé, de traitement, de type d'archives conservées, de formation du personnel, de condition de conservation, ... En effet, aujourd'hui les fonds d'archives privées sont conservés par des centres d'archives privées, des services d'entreprises, des institutions publiques telle que les Archives de l'Etat, les communes et CPAS, des particuliers, des associations et institutions privées, ...

Si l'on se réfère aux définitions des archives privées énoncées par les Archives générales du Royaume ou la Direction des Archives de France, les archives privées sont les documents d'archives non-publics. Ces définitions énumèrent ensuite une série non exhaustive de catégories d'archives privées: archives de familles, d'associations, d'entreprises, de partis politiques, de syndicats, etc. Les archives privées telles que définies dans le cadre du Décret du 12 mai 2004 relatif aux centres d'archives privés en Communauté française est plus circonscrit quant à leur définition : « tous documents quels que soient leur forme et leur support matériel, produits (...) ou reçus (et) conservés par toute personne physique ou morale, tout service, tout groupe de personnes et organismes de droit privés, documents qui contiennent des informations relatives aux activités d'entreprises commerciales, industrielles ou artisanales, d'organismes ou d'organisations sociaux, syndicaux, patronaux, politiques, environnementaux, généalogiques

ou culturels ou d'établissements d'enseignement existants ou dissous, au domaine de la création et de l'activité artistiques (...) ». Cette dernière définition reflète la situation d'une partie des archives privées, celles conservées par les centres d'archives privés en Communauté française. En effet depuis 1994, un décret fixe les conditions d'agrément et de subventionnement de ces centres. Remplacé en 2004, le décret a étendu la définition des archives privées et mis en place deux structures : le Conseil des centres d'archives privées et le Comité de pilotage rassemblant deux membres du Conseil et un représentant scientifique de chaque centre d'archives privées agréé et/ou subventionné. Ce dernier a pour mission de développer un réseau entre ces centres notamment par la mise en place de synergies et de projets communs, de définir des procédures scientifiques et techniques communes et de dépôt d'avis au Conseil des centres d'archives privées sur les normes techniques à adopter, de définir la politique en matière d'équipement technique et de garantir l'accès à l'information.

Il va de soi que certains des objectifs énoncés constitueront également ceux de notre groupe de travail mais en l'élargissant à tous les centres d'archives privés ou institutions conservant des archives privées. Par ce groupe, nous souhaitons mettre en réseau toutes les personnes confrontées à la gestion de ce type d'archives, développer de bonnes pratiques en matière de tri, de délais légaux, traiter les questions relatives au droit privé, ... Lors de notre première réunion, qui aura lieu début juin, nous listerons les thématiques que les membres souhaitent voir traiter, nous examinerons les demandes et questions afin de dégager des pistes de travail. Nous bénéficierons de l'expérience de nos confrères flamands qui ont mis sur pieds un groupe « Archives privées » depuis près de trois ans dans le cadre de la VVBAD. Els Flour, archiviste au CARHIF et secrétaire de ce groupe, nous fera part de leurs activités et des pistes de réflexions menées.

La composition du groupe de travail « Archives privées », animé par Pierre-Alain Tallier et Lamya Ben Djaffar, reflète bien la situation des archives privées en Belgique: Ludo Bettens (IHOES), Odile De Bruyn (AVAE), Catherine Jacques (CARHIMA), Mathilde Leduc (Musée royal de l'Afrique centrale), Florence Loriaux (CARHOP), Claudine Marissal (CARHIF), Isabelle Sirjacobs (Ecomusée de Bois du Luc) et Daniel Van Overstraeten (AVAE). La présence de deux

membres du Comité de pilotage de la Communauté française (Ludo Bettens et Florence Loriaux) nous permettra de faire le lien avec les travaux menés et, nous l'espérons, de développer des partenariats et synergies. Dans le cadre du groupe de travail archives privées, des sous-groupes seront créés en fonction des spécificités de certaines archives comme par exemple les archives d'entreprises.

LE GAF...

UNE ENTREPRISE COMMUNE À POURSUIVRE...

par Daniel Van Overstraeten, administrateur de l'AAFB
(daniel.vanoverstraeten@skynet.be)

GAF ? Vous avez dit GAF ? Que signifie GAF ? Est-ce un mot appartenant au langage SMS ? Une colle pour cruciverbistes ? Le sigle désignant une société commerciale ou une institution dont les archives mériteraient notre intérêt ? Vous n'y êtes pas. GAF est l'acronyme de Guide des Services d'Archives en Belgique Francophone, une initiative récente lancée par notre association.

Le GAF ambitionne de recenser tous les organismes détenteurs d'archives sis à Bruxelles et en Wallonie, qu'il s'agisse de centres d'archives proprement dits, d'institutions culturelles (bibliothèques, musées,...), d'administrations publiques ou privées ou encore d'associations diverses, qui acceptent de mettre leurs archives à la disposition du public. Ceci signifie qu'ils disposent d'une structure (salle de lecture ou autre service organisé) apte à répondre, éventuellement sous conditions, aux demandes émanant de chercheurs extérieurs.

Aider toute personne intéressée à s'orienter dans le paysage archivistique de la Belgique francophone mais également chaque organe qui relève de ce vaste réseau à mieux se faire connaître, autrement dit connaître et faire connaître les Archives de cette partie du pays, tels sont les objectifs premiers du GAF. En fournissant des informations sur un maximum de centres détenteurs d'une large part des matériaux dont la recherche a besoin, il a en outre pour ambition de stimuler cette dernière. Le GAF apparaît ainsi comme un pendant partiel du Vlabidoc, le *Vlaamse Archief-, Bibliotheek- en Documentatiegids* mis au point depuis plusieurs années par notre homologue, la VVBAD.

Les données recensées par le GAF portent sur la localisation et l'identification des organismes de conservation d'archives, les contacts à prendre, l'accès à leurs collections et les services qu'ils dispensent. Comme la plupart des notices ainsi constituées sont appelées à vieillir assez rapidement, il est prévu de procéder régulièrement à leur mise à jour. En outre, pour accroître la visibilité du projet et donc augmenter sa portée et son utilité, l'AAFB vient de décider de mettre en ligne sur son site une première série de notices reçues et validées, plus exactement une partie de ces notices, car il est prévu de réserver aux membres de notre association l'accès à l'ensemble des informations rassemblées.

Faire du GAF un ouvrage de référence pour les professionnels des archives et pour les chercheurs, il est bon de le rappeler, suppose un travail collectif. Le guide qui s'élabore est constitué par les réponses, plus ou moins précises, plus ou moins complètes, apportées par les responsables des organismes concernés à un questionnaire très simple (un formulaire comprenant une vingtaine de rubriques) disponible sur notre site (www.archivistes.be) ; ces réponses sont relues, le cas échéant revues pour uniformisation, et ensuite validées avant d'être enregistrées. Cette implication collective est l'élément clé du projet : à condition qu'elle soit contagieuse, la démarche demandée à chacun sera source de plus-value pour tous, en d'autres mots le GAF ne deviendra un véritable outil d'information archivistique que si nous sommes très nombreux sur le chantier. Collègues archivistes ou gestionnaires d'archives dont le service n'est pas encore recensé, n'attendez donc pas davantage : GAFfez sans crainte !

LES COTISATIONS POUR 2010

Le montant des cotisations est toujours fixé à 25€ pour les membres individuels (5€ pour les étudiants ainsi que les demandeurs d'emploi) et à 75€ pour les personnes morales et associations de fait. Le montant est à virer sur le compte n° 068-2462613-04 de l'AAFB (en communication : Cotisation AAFB 2010, nom + prénom). Les nouveaux membres ou ceux dont les coordonnées ont changé sont invités à renvoyer au trésorier de l'association, Pierre-Alain Tallier, les formulaires annexés à *Info-AAFB*.

LES PROJETS ET ANNONCES DE NOS MEMBRES

- Le site internet de l'Association pour la Valorisation des Archives d'Entreprises (AVAE) s'est enrichi de plusieurs inventaires d'archives (<http://www.avae-vvba.be>). Le fonctionnement du BNP Paribas Fortis Historical Centre (anciennement Fortis Historical Centre), créé en 2008 au sein du département Corporate Social Responsibility de l'entreprise et installé rue des Sols 14, à 1000 Bruxelles, est assuré depuis l'origine par deux collaborateurs de l'AVAE. Le site web de BNP Paribas Fortis compte désormais plusieurs pages relatives aux réalisations de ce centre qui intéresseront les chercheurs. Rendez-vous sur http://www.fortisbank.com/fr/CorporateResponsibility/collection_artistique_archives_historiques.asp.

- Une bonne nouvelle ne vient jamais seule. Après Liège, c'est au tour de la **VILLE DE MONS** d'accueillir un nouvel archiviste en la personne de Corentin Rousman (corentin.rousman@ville.mons.be).

A LA DÉCOUVERTE DE NOS MEMBRES

L'équipe NoVo du SPF Sécurité sociale élue
meilleure équipe en ressources humaines de l'année !

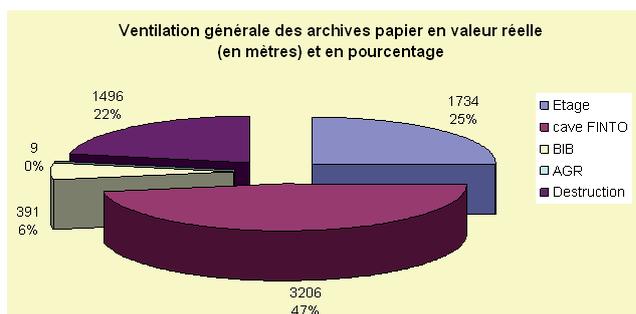
par Sophie Vandepontseele, Library and Records manager
(SPF Sécurité sociale)
(Sophie.Vandepontseele@minsoc.fed.be)

Le projet NoVo et son équipe pluridisciplinaire a été récompensé par le prix *HR Team of the year* tous secteurs confondus. Ce sont plus de 800 professionnels RH qui ont été témoins de l'élection de l'équipe NoVo du SPF Sécurité sociale comme équipe RH de l'année. Ce prix couronne trois années de travail intensif pour transformer profondément et durablement notre SPF. Trois années durant, l'équipe NoVo du SPF Sécurité sociale s'est investie dans la modernisation de l'organisation et a réussi à mettre en œuvre une philosophie toute simple: créer une organisation attractive où le travail est agréable et où chaque collaborateur est le régisseur de sa propre vie. Trois ans de NoVo, 11 membres de l'équipe NoVo, un peu plus de 200 bénévoles, près de 80 projets... NoVo concerne la culture d'entreprise, le travail en équipe et le développement du leadership, la digitalisation et la modernisation de l'infrastructure

IT, le dynamic office, la coopération publique et bien d'autres aspects.

Pour pouvoir rendre possible ce nouvel environnement de travail privilégiant le sans papier, les postes de travail non individuel, les armoires collectives, etc. mais aussi pour permettre le télétravail, il a fallu mettre en œuvre une série de projets liés à la gestion des archives et du papier. C'est dans ce cadre que le projet NoVo Record a été initié pour traiter la question des archives papier pendant mais aussi après le déménagement. Le projet avait deux objectifs précis : d'une part, faire en sorte qu'il y ait un minimum de papier au niveau des étages et envoyer le maximum du papier à la cave de la Tour des finances rénovée (FINTO) tout en sachant que la superficie de cette cave est limitée, et d'autre part, continuer à faire vivre le travail initié par NoVoRecord après le déménagement. Pour atteindre ces deux objectifs, une collaboration avec les Archives générales du Royaume a été organisée. C'est ainsi que le SPF a lancé une campagne pour la réalisation de feuilles de tri reprenant l'inventaire des séries papier. Chaque Direction générale et chaque service d'encadrement a rempli sa feuille de tri avec l'aide de son chef de projet interne. Ce travail a permis de quantifier le papier du SPF : plus de 7 km (ce chiffre ne reprend pas les archives de la DG Victimes de la Guerre qui a elle seule comptabilise plus de 13 km).

Afin d'être en accord avec les besoins du projet et parce que le déménagement des archives dans les conditions requises par NoVo était un des objectifs à réaliser, les feuilles de tri ont été adaptées. Il a été ainsi ajouté dans les informations demandées dans la feuille de tri, la destination de chaque série lors du déménagement. Cette destination ne peut être appelée finale puisque par définition les séries sont soumises à révision quant à leur destination en fonction d'un premier critère qui est celui de la place et de la croissance du volume papier. La réalisation des feuilles de tri a permis de quantifier et de ventiler



de façon très précise toutes les séries définies. Chaque série définie a fait l'objet d'une analyse et d'une négociation avec les intéressés afin de savoir quel traitement sera appliqué. Cinq traitements ont été précisés : l'envoi aux AGR (après accord de l'instance concernée), destruction (après accord des AGR), l'envoi à la cave, le rangement à l'étage concerné et l'envoi à la bibliothèque. Cette méthodologie, appelée ventilation des archives, a réellement constitué la base de travail pour le service de la logistique dans le cadre du déménagement proprement dit. Chaque série bénéficiant d'un traitement particulier en fonction des besoins des utilisateurs mais aussi en fonction du nouvel environnement de travail, son emballage et les références de déménagement dépendaient des données résultant de la ventilation.

La réussite de ce projet se trouve dans la collaboration et le travail étroit entre le chef de projet interne à chaque direction générale et service d'encadrement, l'archiviste des AGR et le chef de projet NovoRecord. C'est réellement la conjugaison de ces synergies multiples et complémentaires qui a permis d'obtenir ce résultat. Au-delà de l'aspect de la culture d'entreprise et des questions de leadership, ce vaste programme a également permis de conscientiser l'ensemble du SPF Sécurité sociale à la question bien souvent laissée pour compte des archives et de leur gestion. Le management a été sensibilisé à de nouvelles notions telles que le records management, les dates de rétention, les feuilles de tri, etc. Certes, le travail n'est pas fini car l'objectif maintenant est de continuer à faire vivre les feuilles de tri mais les questions relatives à l'archivage sont connues et ne sont plus cantonnées à l'image poussiéreuse que notre discipline pouvait auparavant parfois véhiculer auprès des décideurs.

NoVoRecord souligne aussi les points de contact très proches que le métier d'archiviste peut avoir avec les métiers de la logistique. Ces deux métiers peuvent se nourrir mutuellement de leurs expériences et leur collaboration permet une meilleure prise de conscience des intérêts de chacun. NoVo a aussi montré comment l'environnement de travail peut conditionner la gestion des archives. Avec un tel environnement de travail, tout est mis à nu ; la gestion des archives aussi. Maintenant, cette question n'est plus reléguée au second plan. Elle devient stratégique. Finalement, notre métier, avec un tel environnement de travail, est valorisé. NoVo, et après ? Les différents projets initiés

ont permis de soulever des failles et des besoins mais aussi de conscientiser le management sur les défis de la gestion de l'information dans son ensemble. La gestion des archives papier fait véritablement partie intégrante des métiers de la gestion de l'information. Nos institutions ont besoin de nos compétences pour faire face à de nombreux nouveaux problèmes issus des nouvelles technologies. Notre métier est en évolution permanente et c'est une bonne chose pour l'entreprise.

Plus d'information sur : <http://www.socialsecurity.fgov.be/haward/index-fr.htm>.

Les Archives de la Ville de Charleroi ne répondent plus...

par Jean-Louis Delaet, directeur du Bois du Cazier
(jl.delaet@leboisducazrier.be) et
Christian Joosten, documentaliste au Bois du Cazier
(c.joosten@leboisducazrier.be)

Voici un mois environ, le couperet est tombé sur le service des Archives de la Ville de Charleroi : une « expulsion » en bonne et due forme de la part des pompiers pour risques aggravés quant à la structure du bâtiment de la rue Tumelaire, le personnel se voyant « dispatché » dans d'autres services et des collections placées sur palettes et déménagées dans les caves du bâtiment et dans d'autres lieux. Ce service était montré en exemple, il y a quelques années, pour le sauvetage opéré des archives des 15 anciennes communes formant la nouvelle entité de Charleroi. Tout était loin d'être classé et inventorié mais les fonds étaient valorisés par l'organisation d'expositions, l'édition de publications ou la réalisation de cédéroms.

Comment en est-on arrivé à cette triste fermeture ? Dès la création du service en 1986, l'archiviste Jean-Louis Delaet n'a pas le choix du bâtiment où seront déposées les archives administratives et historiques réparties alors sur une quarantaine de sites. Pour des raisons dites « pratiques » à l'époque, la Police avec qui les Archives partagent les lieux, obtient du Collège échevinal les premier et deuxième niveaux du bloc P des anciennes casernes Trésignies, laissant dès lors aux Archives le dernier étage du bâtiment ; et ce, malgré les avis négatifs de l'archiviste. Ce dernier se voit répondre que : « les casernes ! c'est du solide ! ». Pourtant, lors de l'aménagement des locaux réalisé en deux phases (1989 et 1991), les dalles sont renforcées pour permettre une charge utile de 600 kg au m².

Devant l'accroissement du volume des archives, un ancien hall frigorifique de la Régie des marchés à Marcinelle est mis à disposition en 1997. A terme pour l'archiviste de l'époque, la solution était le dépôt de l'essentiel des fonds d'archives contemporaines sur le site marcinellois, ou un autre site en périphérie, pour ne garder au centre-ville que les archives « à haute valeur ajoutée » administratives et historiques.

Alors, pourquoi a-t-on perdu dix ans ! Avec un peu d'humour, on pourrait dire qu'avant de disparaître physiquement, le service des archives s'éteint d'abord administrativement. En effet, en 2000, les nouveaux cadre et organigramme fonctionnel changent les Archives communales en Bibliothèque administrative. La fonction spécifique d'archiviste est remplacée par celle de dirigeant de la bibliothèque administrative. De nier la spécificité de la gestion des archives, on en viendra un jour à en ignorer la problématique ! L'année suivante, Jean-Louis Delaet est nommé conseiller culturel et détaché sur le site du Bois du Cazier en tant que directeur. C'est un gradué en sciences juridiques, Marc Ceulemans, qui prend sa succession avant d'être remplacé récemment par Carine Gouvienne, historienne et archiviste du CPAS.

D'année en année, la masse de documents ne fit que grandir. Cette situation, ainsi que les avertissements indiquant que les charges pesant sur le bâtiment de la rue Tumelaire devenaient dangereuses, amenèrent quasi annuellement un avis négatif des pompiers quant à la « viabilité » du service en un tel lieu. Mais le problème dépassait, et de loin, les Archives en tant que telles, puisque c'est le bâtiment même qui posait problème. Le manque d'intérêt du Collège communal, la léthargie de l'administration et les tourments judiciaires mirent au placard tout projet de redéploiement du service. Il faudra attendre 2009 pour voir les édiles communaux prendre enfin des initiatives. Un projet se dessine visant à implanter les services des Archives à Marchienne-au-Pont, dans un bâtiment moderne et plus pratique, dûment équipé, tandis que certains édiles préfèrent voir les archives à Gosselies, soit de l'autre côté de l'entité. Nouveaux délais, nouvelles attentes, comme celles visant également à réformer le cadre des employés du service. Des examens ont bien été effectués, mais la réserve de recrutement créée en 2006, est reportée jusqu'en fin 2011, voire 2012.

Entre-temps, les avis négatifs se suivent et plus personne ne désire investir dans un bâtiment voué à être désaffecté par la suite. Un désintérêt général générant une désaffection grandissante des lecteurs ayant de moins en moins accès aux Archives achève de dresser le portrait de ce service abandonné par ses autorités politiques. Et ce qui devait arriver se réalisa il y a un peu plus d'un mois maintenant. Le plus ubuesque dans cette situation, c'est qu'à l'aube où Charleroi prépare le centenaire de l'exposition internationale de 1911 et désire se donner une image nouvelle d'une ville fière de son passé, elle en coupe les racines par la fermeture de ses archives. Et le mal est bien là puisque, en considérant même un projet réalisable avec le consensus de tous, il faudra des mois, si pas des années, avant que les Archives ne répondent... à nouveau.

Note de la rédaction

Nul doute que ce dossier fera l'objet d'une attention toute particulière. Il apparaît dès lors important d'apporter dès à présent quelques informations complémentaires glanées auprès de sources autorisées. Ainsi, la marche en avant carolorégienne semblait déjà franche et décidée en 2008 puisque - au coude à coude avec la Ville de La Louvière dans le sprint final - les Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi tendaient ouvertement vers une première expérience de synergie officielle en Belgique francophone. Appel avait, pour ce faire, été lancé à l'archiviste du CPAS, licenciée en Histoire. Une convention envisageait également un bâtiment commun à transformer ou à bâtir. Un premier bémol intervient en raison des difficultés budgétaires rencontrées par la Ville. Par ailleurs, il est utile de signaler que le bâtiment actuel - l'ancienne caserne Trésignies - n'est absolument pas adapté à la conservation d'archives et est propriété de la Régie foncière (non de la Ville). Les archives du CPAS, de leur côté, sont depuis février 2010 hébergées dans un entrepôt loué à Gosselies. La perte du service Archives pour une ville comme Charleroi est plus que grave et ne laisse pas tout le monde indifférent. Certains, sur le terrain, se battent pour trouver une solution. La pérennité de la gestion des archives, des plus grandes villes aux plus petites communes, n'est jamais assurée, quand bien même un jour un service a été organisé. Amateurisme et gestion chaotique ? Encore et toujours ! L'AAFB, à côté de tous les autres intéressés, se doit de soutenir, voire d'intervenir : c'est son rôle. Assurément une affaire à suivre...

Les archives de la Direction des Monuments et des Sites du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

par Catherine Meyfroid, archiviste, chargée de mission à la Direction des Monuments et des Sites pour le compte de l'asbl BruDISC de 2007 à 2010 (cmeyfroid@gmail.com)

Les archives de la Direction des Monuments et des Sites (DMS) s'apparentent aux fonds d'archives d'architecture, et plus largement du patrimoine immobilier, puisqu'elles sont issues des compétences exercées par la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1989. Les fonds regroupent également les archives générées par ses prédécesseurs en droit. En 2009, la Région se dote d'une ordonnance en matière de gestion d'archives. Depuis cette date, seul le Gouvernement bruxellois peut autoriser la destruction des archives produites par le Ministère, les cabinets des ministres et des secrétaires d'état et les organismes d'intérêt public. Intégrée dans l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL), la DMS étudie et protège le patrimoine immobilier remarquable, octroie des subventions et autorise les travaux de restauration et les fouilles archéologiques. Enfin, elle est chargée d'une mission

de sensibilisation par le biais de publications et des Journées du Patrimoine.

Ce n'est qu'en 1931 que la Belgique adopte sa première législation nationale en matière de protection du patrimoine. En 1971, cette compétence est communautarisée et confiée aux Conseils culturels de la Communauté culturelle néerlandaise et de la Communauté culturelle française. Ne disposant pas d'exécutif propre, la politique patrimoniale dépend du Ministre de l'Éducation nationale et de la Culture française et du *Minister van Nationale Opvoeding en Nederlandse Cultuur* et des deux sections linguistiques de la Commission royale des Monuments et des Sites. En 1980, les communautés se dotent d'un exécutif et d'un ministère. L'aménagement du territoire est à la même époque progressivement régionalisé. Ces changements entraînent une complexification des organismes de décision et de gestion de la capitale, de surcroît dans les compétences territoriales ; une situation qui se vérifie à travers les interventions de multiples instances dans les procédures d'autorisations et de subventions de travaux de restauration. Chacune dispose de compétences en matière d'aménagement. Citons l'Agglomération bruxelloise créée en 1971 et



Le CCN et de la tour-horloge
de la gare du Nord, sd
(coll. des Journées du Patrimoine de 1995)

Le Centre de documentation a réalisé en 2008 la numérisation des cartes postales Dexia relatives à la région bruxelloise (coll. Dexia).



le Ministre des Affaires bruxelloises (1974-1989) auquel on adjoint deux secrétaires d'état et, en 1982, un Ministère de la Région bruxelloise qui comprend des agents provenant de divers ministères nationaux dont celui des Travaux publics. Une pléthore d'intervenants, sans oublier la Province du Brabant qui subventionne certains travaux de restauration jusqu'en 1995! Le patrimoine immobilier devient une compétence régionale en 1989. La Région de Bruxelles-Capitale se dote quatre ans plus tard d'une première ordonnance qui est revue par divers arrêtés d'application et intégrée, en 2004, dans le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (COBAT).

Les bâtiments du Ministère sont situés dans le quartier Nord de la capitale, à côté de la gare et au-dessus d'une station des transports publics bruxellois. Cet étrange complexe, appelé CCN pour Centre de Communication Nord, est composé de neuf étages et de trois sous-sols. C'est en 1964 que le groupe Structures conçoit le projet dans le cadre du très controversé Plan particulier d'aménagement du Quartier nord qui transforme profondément le paysage de la commune de Schaerbeek. Il prévoyait une superstructure en béton de 30 mètres de haut. Seuls les deux premiers étages du bâtiment sont finalement achevés en 1982 et entraînent la démolition de l'esplanade de la gare du Nord de l'architecte Paul Saintenoy. La Région de Bruxelles-Capitale y établit par-dessus une structure vitrée, ce qui donne au bâtiment son allure actuelle, et s'y installe en 1994. Les « archives

documentaires » de la DMS, c'est-à-dire les archives à forte valeur documentaire et historique, constituent à peu près 400 mètres linéaires et sont conservées au 7^e étage, à proximité de la salle de lecture du Centre de documentation et des bureaux. Outre l'espace bibliothèque, le Centre de documentation possède un local de conservation et, à défaut, des armoires fermées à clé situées dans les couloirs. Certains fonds sont toujours conservés dans les services.

En 2007, l'asbl BruDISC, fondée en 2001 par l'Université Libre de Bruxelles et la Vrije Universiteit Brussel, est chargée du traitement d'un premier fonds d'archives de la DMS. BruDISC est une asbl qui met à disposition son expertise en gestion documentaire et qui soutient le développement de deux logiciels de gestion d'archives et de documents, *Pallas* et *DISSCO*. Outre les aspects matériels (classement, tri, conditionnement...), cette mission avait pour objectif de répondre aux principes fixés par la Charte de Venise en 1964 et par le Conseil international des

Monuments et des Sites (ICOMOS). L'inventaire des fonds d'archives constitue un élément essentiel du processus de conservation et de gestion du patrimoine. La communication de ces informations permet de documenter l'évolution de l'aspect, de l'état matériel et de l'usage des monuments et des sites protégés. Les archives sont régulièrement consultées par les agents de la DMS et par un public externe spécialisé, notamment les architectes en charge d'une restauration. Bien que le Ministère dispose d'un service des archives depuis 1994, c'est la DMS via son Centre de documentation qui est à l'origine de ce projet de gestion des archives dites intermédiaires. Le premier projet (2007-2008) comprenait le classement et l'inventoriage des Dossiers d'autorisation et d'agrément de travaux sur les monuments protégés. Le second projet (2009-2010) s'est élargi aux autres fonds et aux collections photographiques. Cet inventaire analytique est réalisé à l'aide de la base de données Pallas. Elle permet une interrogation transversale des différentes collections via l'intranet du Ministère. A terme, les inventaires et les photographies libres de droit seront disponibles sur le web.

Les documents administratifs constituent l'essentiel de la production archivistique de la Direction. Ces fonds, ouverts et relativement récents, sont classés en séries et en dossiers. Sont entre autres conservés les dossiers de protection du patrimoine, les dossiers d'inventaire et d'étude, les dossiers de travaux et les dossiers de fouilles archéologiques. Certains documents datent de la fin du XIX^e siècle. Une grande part des collections conservées au Centre de documentation est iconographique. Elles sont essentielles aux architectes et historiens de l'art du service. Plusieurs centaines de photographies numériques sont prises chaque année par le photographe de service et par les agents à l'occasion des publications, de fouilles archéologiques, de travaux de restauration ou du classement d'un bâtiment. La production de ces images est peu contrôlée. La Région commande également de nombreux reportages à des prestataires externes (à l'Institut Royal du Patrimoine Artistique, par exemple). Outre ses importantes collections iconographiques, le Centre de documentation regroupe l'ensemble des publications, des études et des brochures de la DMS. Il conserve aussi certaines études de ses prédécesseurs et les archives de plusieurs anciens inventaires du patrimoine, notamment celles de

l'inventaire du patrimoine monumental belge entamé par les communautés en 1969 et édité en 1989. Nous en sommes convaincus... Ces projets documentaires que nous espérons poursuivre contribuent à améliorer la qualité du travail de l'administration et encouragent la recherche scientifique. Car, si la DMS gère le patrimoine immobilier, ses archives constituent un tout autre patrimoine à préserver !

Pour plus d'informations :

- Centre de documentation de l'AATL, rue du Progrès, 80/1 à 1035 Bruxelles. Tél. +32 2 204 24 96 - courriel : bibmonument@mrbc.irisnet.be
- Brudisc, av. F. Roosevelt, 50 CP170 à 1050 Bruxelles. Courriel : brudiscmail@gmail.com

LES PUBLICATIONS DE NOS MEMBRES...

- *Les Nouvelles du Patrimoine* [dossier 'Les archives d'architecture'], avril-mai-juin 2010, n° 127
 - P. Burniat, « Les archives d'architecture en Communauté française Wallonie-Bruxelles », pp. 11-13 ;
 - A. Hustache, « Du carnet d'ouvrier au plan des mines », pp. 40-41 ;
 - J. Toussaint, « L'association des Archivistes francophones de Belgique », pp. 14-15
- *La Vie des Musées*, 2010, n° 22
 - R. Carpentier, « Le fonds Henry van de Velde de l'école nationale supérieure des arts visuels de La Cambre: quand les élèves soignent le maître », pp. 91-102 ;
 - Th. Delplancq et P.-A. Tallier, « Et plus si affinités !... Pour une approche concertée des archives muséales », pp. 9-16 ;
 - S. Manfroid, « Le Mundaneum : un siècle d'idées. Du musée au centre d'archives », pp. 41-50.
 - V. Montens, « Le tri des archives institutionnelles des musées. L'expérience des Musées royaux d'Art et d'Histoire », pp. 27-34.
 - I. Sirjacobs, « Les archives de l'Ecomusée du Bois-du-Luc », pp. 51-64.
 - B. Van Den Driessche, « Le service des archives du musée de Louvain-la-Neuve répond à un questionnaire d'enquête », pp. 17-26.

NOUVELLES DE BELGIQUE ET D'AILLEURS...

Regard sur un petit pays à la grande complexité

par Paul Servais, archiviste de l'Université catholique de Louvain (Paul.Servais@uclouvain.be)

Décidément la complexité de notre petit pays n'est pas simple à appréhender pour nos collègues de l'étranger, même en ce qui concerne le monde des archivistes. Un récent échange avec la Section des Associations professionnelles (SPA) du Conseil International des Archives le confirme et a été l'occasion de faire le point sur les associations d'archivistes en Belgique. Depuis sa fondation, l'AAFB est membre du Conseil International des Archives (<http://www.ica.org>), plus spécifiquement de sa Section des Associations Professionnelles. L'intérêt de cette affiliation est à la fois d'être en contact avec nos collègues au niveau international, donc d'être informés des grandes activités offertes à la profession, des lignes majeures des réflexions menées, des instruments de travail en cours de préparation ou disponibles, mais aussi d'être en mesure de manifester une solidarité envers nos collègues en difficulté, que ce soit pour des raisons naturelles - par exemple en Haïti - ou pour des raisons politiques, économiques ou sociales, ou de bénéficier de partages d'expériences, toujours enrichissants. Dans son numéro de février, la lettre d'information de la SPA mentionnait une activité organisée conjointement par les archivistes hollandais et nos collègues de la VVBAD (<http://www.vvbad.be>), identifiés comme « l'association belge des archivistes ». Les administrateurs de l'AAFB ont naturellement réagi et ont dès lors pu confirmer à la SPA que le paysage archivistique belge comportait également d'autres associations, non seulement la nôtre, mais également l'association « Archives et Bibliothèques de Belgique », concentrée sur l'organisation de journées d'étude et la publication de leurs actes ou d'autres volumes collectifs. Si l'on ajoute à ces trois associations d'archivistes, l'Association Belge de Documentation (<http://www.abd-bvd.be>), qui en regroupe également un certain nombre et qui organise régulièrement différentes activités susceptibles d'intéresser aussi bien les archivistes que les record managers, le paysage associatif dans lequel se situent les archivistes belges apparaît remarquablement riche, non seulement par les opportunités de formation qu'il offre, mais aussi par les rapprochements professionnels qu'il suggère.

NOUS AVONS ASSISTÉ POUR VOUS...

La journée d'étude « Sortir de la deuxième guerre ?
Entre oubli, indemnisation, reconstruction et répression.
État des sources et de la recherche »,
aux Archives générales du Royaume, 25 février 2010

par Pierre-Jean Niebes, premier assistant aux Archives de l'Etat à Mons (Pierre-Jean.Niebes@arch.be)



D'emblée, l'Archiviste général du Royaume, Karel Velle, évoque la promulgation prochaine des arrêtés d'exécution de la loi du 6 mai 2009 portant modification de la loi sur les archives du 24 juin 1955. Il insiste sur l'impact majeur attendu de ces arrêtés pour les Archives de l'État, en matière d'entrée et d'ouverture à la recherche de fonds d'archives de plus de 30 ans.

En nous retraçant quelques trajectoires contrastées d'individus durant ces années 1940 à 1945, Xavier Rousseaux (Université catholique de Louvain) propose une introduction à ces archives des temps de guerre, archives d'une densité extraordinaire parce qu'il s'agit de temps exceptionnels qui bousculent les destins individuels. Or, au temps des témoins succédera bientôt celui des historiens. Il plaide à cet égard pour une histoire des politiques mémorielles, réparatrices et répressives à l'œuvre au sortir de la guerre. Pour terminer, il nous livre une dernière réflexion sur les conditions d'accès et d'exploitation de ces archives. Il prône un accès régulé mais flexible, évolutif car tandis que les intérêts personnels et familiaux s'estompent, le souci de transparence de la vie publique peut être invoqué.

Dans son intervention, Thierry Delplancq, archiviste de la ville de La Louvière, entend nuancer le constat d'« amateurisme et gestion chaotique » en matière de conservation des archives par les autorités locales, énoncé en septembre 2005 dans le Rapport intermédiaire du CEGES relatif à la persécution

et la déportation des Juifs en Belgique. Ce rapport dénonçait la situation des archives contemporaines en Belgique, « en pagaille » pour reprendre un titre du journal *Le Soir* à l'époque, en particulier « dans un certain nombre de dépôts provinciaux et communaux wallons ». L'Archiviste général fut auditionné par la Commission des Affaires institutionnelles du Sénat en 2006 sur la politique en matière d'archives en Belgique. L'intervenant déplore qu'il y ait eu effectivement beaucoup de pertes au niveau local, en particulier au moment critique de la fusion des communes, de la réforme des polices ou lors de déménagements. Il constate qu'il y a peu de services d'archives organisés dans les communes wallonnes mais rappelle notamment que les villes d'Ath, Charleroi, La Louvière, Liège, Mouscron, Seraing, Tournai et, depuis très peu de temps, celle de Mons disposent d'un archiviste. Il souligne l'intérêt des archives communales pour l'étude de la Seconde Guerre à travers de multiples exemples. Les archives des prédécesseurs en droit du CPAS permettent également à l'historien de réaliser des « focus locaux » à travers les documents relatifs aux secours et aux hôpitaux civils ainsi que par le prisme des dossiers sociaux. Sa conclusion insistera sur les indispensables collaboration et écoute entre archivistes et chercheurs.

Laurence Druetz (Archives de l'État à Liège) nous présente les archives du centre d'internement de Marneffe et de son annexe située à Marchin. Ces centres, tout comme celui de Merksplas et celui de Marquain, ont été créés dans la logique de l'arrêté-loi du 28 septembre 1939 afin de faire face à l'afflux massif de réfugiés juifs en provenance de l'Allemagne nazie. Plutôt que de les refouler à la frontière, l'État belge crée ces centres d'internement pour les ressortissants étrangers illégaux, principalement israélites. Le 10 mai 1940, la plupart des ressortissants d'origine allemande sont évacués vers les camps du Midi de la France. Les réfugiés juifs y furent maintenus dans des conditions de vie très précaires et beaucoup d'entre eux y restèrent jusqu'à l'été 1942 avant d'être transférés vers Drancy, ultime étape avant Auschwitz. Les listes des israélites déportés vers ce même camp d'extermination révèlent qu'au moins une centaine de réfugiés internés à Marneffe disparurent de cette manière entre 1942 et 1944.

Depuis dix ans, les Archives de l'État mènent une politique active en vue du versement et de

l'inventoriage des archives pénitentiaires tant en Flandre qu'en Wallonie. En région bruxelloise, les archives des prisons de Saint-Gilles et de Forest sont actuellement traitées en vue de leur versement aux Archives de l'État à Anderlecht. Paul Drossens (Archives de l'État à Beveren) attire d'abord notre attention sur les documents relatifs aux citoyens belges condamnés par des tribunaux allemands durant la période 1940 à 1944. Ensuite, notre collègue nous décrit les archives produites par les centres d'internement où ont été détenus après la guerre, de 1944 à 1953, les individus accusés ou condamnés pour incivisme.

Michaël Amara (AGR) évoque les archives produites par le Ministère de l'Intérieur durant cette période. Durant la Seconde Guerre mondiale, le secrétaire général aux Affaires Intérieures, Gérard Romsée, engagé dans une politique de collaboration, crée différents commissariats notamment pour les Grandes Agglomérations, ou pour le service des volontaires du Travail. Après la guerre, le ministère se recentre sur ses missions fondamentales de tutelle des provinces et communes et d'organisation des élections. Le ministère est aussi chargé de l'épuration de l'administration provinciale et communale. En juillet 1945, 6.000 dossiers de procédure à l'encontre d'agents compromis avec l'occupant sont déjà ouverts. L'étude de l'épuration administrative est un sujet nouveau. Ces dossiers constituent une source essentielle car il reste très peu de choses des archives des commissions d'épuration ou au niveau des archives provinciales, en particulier pour la province du Hainaut. Une autre série intéressante est celle constituée par les dossiers relatifs à la nomination des bourgmestres depuis la fin du XIX^e siècle. Dans l'immédiat après-guerre, on assiste à un renouvellement à ce niveau, opéré par la mise à l'écart de représentants de l'ancienne génération, sous prétexte de collaboration. Enfin, la Commission de la reconnaissance nationale créée au sein du ministère dans l'immédiat après-guerre collecte les dossiers de personnes ayant demandé une décoration. Il s'agit donc de dossiers révélateurs des processus de reconnaissance sociale et de mémoire à l'œuvre à cette époque.

L'intervention de Luis Angel Bernardo y Garcia (AGR) est consacrée à la cinquantaine de fonds d'archives de particuliers relatifs à la Seconde Guerre mondiale. Leurs inventaires sont accessibles en ligne via le site des AGR. Il nous présente différents

fonds remarquables : les papiers d'Albert Guislain, avocat et écrivain, défenseur d'Hergé, les archives du cabinet d'Hubert Pierlot à Londres, les archives de Georges Theunis, nommé en 1941 gouverneur de la Banque nationale de Belgique en exil, en particulier pour sa correspondance avec Camille Gutt, ministre des Finances dans le gouvernement belge en exil à Londres ainsi que les archives des cabinets successifs du ministre des Affaires économiques de 1944 à 1952.

Pierre-Alain Tallier (AGR) nous présente ensuite quelques initiatives en matière d'ouverture et d'accessibilité des archives. Pour une présentation des sources, il nous renvoie à la version étendue de la contribution de Dirk Martin consacrée aux sources relatives à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de l'Occupation en Belgique publiée sur le site du CEGES. Les archives relatives à cette période représentent 19.600 mètres linéaires soit 8 % des 230 kilomètres d'archives conservées par les Archives générales du Royaume et les Archives de l'État dans les Provinces. Dans les dépôts de province, les fonds d'archives judiciaires et ceux du Secours d'Hiver représentent la part essentielle des documents de cette période.

L'état de la recherche et les pistes pour le futur constituent le thème des débats de l'après-midi. En conclusion, Chantal Kesteloot (CEGES) rappelle que la guerre plonge les individus dans des circonstances extraordinaires. C'est pour récolter ces témoignages individuels, à travers des archives privées ou des interviews, que le CEGES a vu le jour. Ces récits de vie constituent en effet des relais indispensables pour reconstruire la réalité de la guerre. Elle constate

que la digitalisation des archives ouvre de nouvelles perspectives, notamment en matière de consultation de fonds d'origine étrangère. Cela exige cependant aussi de nouvelles conditions de conservation coûteuses en termes de stockage et de conservation pérenne. L'accès aux archives est un droit essentiel en démocratie. C'est pourquoi nous devons lutter contre l'occultation d'archives, notamment par des organisations privées. La consultation des archives permet d'étudier l'histoire de notre démocratie, l'évolution des fonctions de l'État et de la société en période de guerre.

Bruno De Wever (U.Gent) constate que malgré les inévitables destructions, la période de guerre a produit cinq fois plus d'archives que d'ordinaire. Le versement d'archives relatives à cette période s'est particulièrement accéléré au cours de ces dix dernières années et le mouvement ne semble pas s'épuiser. Ces archives n'intéressent pas seulement le monde académique mais aussi les particuliers. Pour répondre aux attentes du grand public en ce domaine, les institutions archivistiques ne doivent pas négliger l'apport des nouveaux médias. Enfin, la collaboration entre ces institutions lui paraît indispensable en vue d'utiliser de façon optimale les moyens limités dont elles disposent. De cette manière, les forces seront combinées, alliant, par exemple l'expertise des Archives du Royaume en matière de conservation et d'ouverture à la recherche à la recherche de pointe développée par le CEGES.



Coll. AGR





Coll. AUCL

C'est sous le soleil que l'Université catholique de Louvain-La-Neuve a accueilli les participants des deux journées d'études consacrées à la valorisation des archives. Pas moins de sept nationalités différentes (Algérie, Angleterre, Belgique, Canada, Côte d'Ivoire, France et Suisse) étaient représentées (voir <http://www.archivistes.be/forum/viewtopic.php?f=4&t=190>). La valorisation est un sujet très complexe qui recouvre de nombreux aspects et comprend autant d'acceptations du terme que de formes possibles et de défis posés.

Elle peut être définie comme une mise en valeur ou encore une diffusion. Ces deux interprétations sont celles que l'on retrouve dans nos pays. « Exploitation et mise en valeur » en France, « valorisation » en Belgique, « diffusion » au Canada. Cependant « valorisation » et « diffusion » ne sont pas synonymes. Des concepts eux-mêmes flous qui rendent donc le terrain glissant. C'est pourquoi il est primordial de travailler dans le cadre de collaborations et de veiller à ne pas créer de mise en concurrence entre les acteurs potentiels. La problématique de l'exploitation a de nombreux ancrages : disciplinaires, institutionnels, sociétaux. Un même document peut être coutumier (servir au quotidien dans la vie privée ou professionnelle de son producteur), être expressif (telle une image religieuse) ou pragmatique et de par ce fait, répondre à un besoin humain.

Sur le plan disciplinaire, l'archiviste est aujourd'hui un intermédiaire entre archives et chercheurs mais aussi un gestionnaire de ressources documentaires et un médiateur culturel dont le rôle est de privilégier

l'accroissement de la lisibilité et de l'intelligibilité des documents. Cet éventail de perspectives très large explique la mise en pratique de techniques très différentes. Sur le plan institutionnel, chacun développe un système adapté à sa perspective et à son environnement. Ainsi, à la création d'un service d'archives, l'importance ne peut être donnée qu'à la mémoire essentielle ; l'étape suivante permettra de s'inscrire dans la continuité, de faire évoluer les collaborations et de multiplier les contacts. Ainsi, plus le service prendra de l'ampleur, plus la mémoire fonctionnelle pourra se développer. Sur le plan sociétal, il ne faut pas perdre de vue que l'archiviste s'inscrit dans son temps et en suit les tendances. Il doit faire face aux besoins des chercheurs qui souhaitent l'accès à un maximum de documents tout en respectant l'importante législation sur la protection de la vie privée. En parallèle, l'utilisation d'Internet permet de rendre accessible une multitude d'informations à tout un chacun.

Valoriser englobe différentes notions. Ce peut être informer, témoigner, éduquer, ouvrir au plus grand nombre ou encore participer à la médiation culturelle, comme l'ont souligné nombre d'intervenants mais aussi, de manière plus spécifique selon les points de vue et les expériences de chacun, évoquer et permettre aux documents d'émouvoir, de toucher la sensibilité, donner un sens à la mémoire, croire au devenir des archives en tant que trace du passé mais aussi gage d'avenir, intégrer les traces du passé avec les impératifs du présent et surmonter la fracture numérique, virtualiser contre la disparition (notamment après une dictature, lutter contre l'oubli

et la disparition des témoignages), créer et faire entrer dans un nouvel ordre de virtualité, jouer les entremetteurs entre documents et public, attirer de nouveaux publics par une démarche volontariste, s'inscrire dans une mission démocratique, défendre et illustrer l'esprit critique.

La valorisation a connu une importante évolution au cœur même de notre métier. Pendant longtemps extérieure, elle en est aujourd'hui une part entière. Les liens avec les autres missions, en particulier celle de la collecte, sont très étroits même si la valorisation peut parfois paraître concurrente avec les missions quotidiennes telles que la collecte, le classement et la description archivistique. Pourtant la stimulation entre les deux peut atteindre une réelle réciprocité. La plupart des actions de valorisation vise le grand public et on note l'accent nettement mis actuellement sur les initiatives locales. Mais des publics plus spécifiques peuvent être également retenus : les scolaires, les chercheurs, des groupes sociaux ou encore les autorités.

Les formes de la valorisation ont connu une grande évolution : des premières formes (publications érudites) à l'animation culturelle en passant par l'action éducative aujourd'hui couramment utilisées. Des expériences originales ont également été réalisées : de la création du Musée administratif de Bruxelles qui a existé une petite quinzaine d'années de 1920 à 1934 aux expériences actuelles détournant les archives de leur vocation de lieu patrimonial pour en faire un lieu culturel comme un autre (archives mises en scène par une lecture à haute voix, support de créations contemporaines Ar(t)chives, ...).

La vulgarisation des archives en dehors de leur milieu propre est un défi majeur de notre temps. Dans ce contexte, le web, à présent indispensable pour communiquer, permet même aux plus petits services ou aux services ayant peu de moyens de s'ouvrir vers l'extérieur. C'est ainsi que les archives pourront paraître davantage tournées vers l'avenir que vers le passé. L'archiviste est donc non seulement médiateur mais surtout acteur dans un processus de médiation. C'est pourquoi la valorisation ne peut pas être le projet d'un archiviste isolé mais un projet porté par une équipe dont les membres travaillent en complémentarité.

Quels que soient la forme et le public choisis, apprendre à valoriser tout en s'enrichissant de la valorisation revient à connaître les rouages propres à la valorisation et à déterminer ses objectifs afin de répondre de manière cohérente et d'investir ses énergies dans l'établissement d'une réelle politique. Cela tout en ne perdant jamais de vue que toute démarche de valorisation est dépendante de la manière dont son instigateur conçoit le projet !

Finalement, le principal enjeu de la valorisation n'est-il pas de faire reconnaître la place des archivistes dans la cité ? de valoriser les archives pour valoriser les archivistes, pour faire connaître les services et leurs fonctions et aboutir à la reconnaissance du métier et à la reconnaissance de la communauté des archivistes ? En posant cette problématique, on peut mesurer toute l'importance de se donner les moyens de faire savoir à côté de savoir faire. L'exemple est flagrant dans le cadre de la constitution et de l'adoption de la Déclaration Québécoise pour les Archives (<http://www.archivistes.qc.ca/declaration/index.html>), initiative d'un groupe d'archivistes du Québec en réaction au risque de l'abolition d'un programme de subvention. Cette déclaration est aujourd'hui à la base de l'adoption d'un projet de Déclaration Universelle pour les Archives par le Conseil International des Archives. Les 15 versions successives du texte ont abouti à l'affirmation de quatre objectifs : proclamer l'importance de la gestion des documents administratifs, celle du patrimoine archivistique, responsabiliser les citoyens et favoriser l'accroissement des ressources. Rien n'est acquis pour l'avenir. Le paysage change. Les archives sont toujours liées à la sphère du pouvoir mais on peut légitimement se demander quels seront les pouvoirs de demain et où se situera la limite entre le contrôle de l'identité et celui des esprits. Les archives ne seront-elles pas alors une source d'action et d'espoir pour aboutir à l'épanouissement et non à l'étouffement de l'humanité, en quelque sorte un lieu de résistance ? Les archives ne sont-elles pas un gage de démocratie et ce dès le plus petit niveau de pouvoir ?

L'AAFB chez ING !

par Pierre-Alain Tallier, chef de section aux Archives générales du Royaume (pierre-alain.tallier@arch.be)



Le vendredi 23 avril 2010, à Vilvorde, une visite du dépôt d'archives courantes de la banque ING a été

organisée à l'initiative du groupe de travail « Archives privées » de l'AAFB. Cette descente sur le terrain était ouverte à tous les membres de l'AAFB et aux étudiants en archivistique de l'Université Libre de Bruxelles et de l'Université Catholique de Louvain. Les très nombreux participants ont été accueillis par le responsable du dépôt, Danny Coquette. Après une large introduction consacrée aux mesures de sécurité mises en place pour le transport et le versement des archives, au logiciel utilisé pour la préparation des versements et la gestion du dépôt, nous avons effectué un long périple à l'intérieur du dépôt où sont conservés près de 160 kilomètres linéaires d'archives. Trois particularités à signaler : 1° Ces archives sont, dans leur grande majorité, vouées à l'élimination après dépassement du délai d'utilité administrative. L'étiquette qui identifie chaque boîte mentionne dès lors la date de destruction retenue ; 2° Le dépôt a été conçu pour limiter les coûts au maximum (absence de cloisonnement et caillebotis en fer grillagés qui permettent d'embrasser les trois étages d'un seul coup d'œil ; 3° Le dépôt, les versements et les nombreuses recherches demandées par les agences ou les services centraux d'ING sont gérés par une équipe de cinq personnes. Cette visite s'est révélée extrêmement instructive et nous renouvelons nos remerciements à Danny Coquette pour avoir accepté de nous recevoir. Dommage pour les absents !



Coll. AAFB

A VOS AGENDAS !

Vous aussi, soyez prévoyants !... Et cochez la date du 22 octobre prochain dans vos agendas. Votre association vous propose une nouvelle journée d'étude organisée en collaboration avec Icomos Wallonie-Bruxelles avec le soutien de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et l'Institut du Patrimoine wallon : « Prévoir l'imprévisible ! La gestion des risques au quotidien dans le monde patrimonial ». Pour tout complément d'information : thierry.delplancq@lalouviere.be.

VOTRE COLLABORATION

Vous disposez d'informations intéressantes (colloque, publication, curiosités, nouveautés, etc) pour le prochain Info-AAFB ? N'hésitez pas à nous les faire parvenir sans tarder. Contact : Thierry Delplancq (courriel : infoaafb@archivistes.be - tél. : 064/21.39.82).

Info-AAFB Éditeur responsable : Claude de Moreau de Gerbhayge
 Coordination : Thierry Delplancq
 Comité de lecture : Thierry Delplancq, Claude Depauw,
 David Guillardian et Daniel Van Overstraeten
 Graphisme et mise en page : Fabienne Dechef

Les articles engagent la seule responsabilité de leur(s) auteur(s).

La reproduction, la traduction et l'adaptation sont autorisées sous réserve de mentionner la source et l'auteur.



Bulletin d'adhésion au titre de membre individuel
 à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo
 Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Adresse :

Courriel :

souhaite devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2010, soit 25€ / 5€, sur le compte 068-2462613-04 (en communication : Cotisation AAFB 2010, nom + prénom).

Signature

Bulletin d'adhésion au titre de personne morale/association de fait

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo
 Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Fonction et dénomination complète de l'institution ou association

.....

Adresse :

Courriel :

mandate (nom + prénom + fonction).....

à l'effet de devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2010, soit 75€, sur le compte 068-2462613-04 (en communication : Cotisation AAFB 2010, dénomination de l'institution ou association).

Signature